

Bulletin d'information sur les pesticides

N°5 - Septembre 2021

Actualités législatives et réglementaires



États-Unis : L'EPA revient sur sa décision d'interdire le paraquat

Le 13 juillet 2021, l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a [renouvelé](#) l'autorisation du paraquat, un pesticide lié à la maladie de Parkinson. Cette décision revient sur une restriction qu'elle avait recommandée sous l'administration Trump en 2020, l'interdiction de la pulvérisation aérienne de cet herbicide hautement toxique. Elle l'autorise en effet sur toutes les cultures approuvées, y compris à moins de 50 pieds (17 mètres) des maisons pour certaines applications.

La décision de l'EPA fait partie d'un processus nommé « révision de l'enregistrement » qui a lieu tous les 15 ans et qui permet au paraquat de rester sur le marché pour les 15 prochaines années au moins. La décision d'enregistrement provisoire permet à l'EPA de passer à l'étape suivante du [processus](#) de révision réglementaire du pesticide, l'évaluation des risques potentiels pour la faune.

Ce pesticide est un des deux pesticides que seuls les États-Unis utilisent, alors même qu'il est interdit dans l'Union européenne, au [Brésil](#) et en Chine. L'EPA a déclaré avoir autorisé provisoirement les pulvérisations aériennes du paraquat en raison de nouvelles informations fournies par les fabricants de pesticides et du manque d'alternatives. Pourtant, les pressions exercées par l'industrie des pesticides sur l'EPA pour obtenir l'autorisation de produits dangereux sont de plus en plus [documentées](#).

Malgré les révélations de ses effets nocifs pour l'homme et l'environnement et son interdiction dans un certain nombre de pays, l'utilisation du paraquat n'a jamais été aussi [élevée](#) aux États-Unis. En effet, il est massivement utilisé contre les adventices qui ont développé une résistance au glyphosate, du fait du développement rapide des cultures génétiquement modifiées.

Cette décision s'inscrit dans un climat marqué par de nombreuses [actions en justice](#) aux États-Unis relatives au paraquat. Au moins vingt [procès](#) sont en cours, devant six cours fédérales américaines et différents tribunaux d'états. Les plaignants, tous atteints de la maladie de Parkinson, estiment que leur exposition au paraquat est responsable de leur maladie. Un autre [procès](#) contre la décision de ré autoriser le paraquat, porté le 24 septembre 2021 par des groupes de travailleurs agricoles et d'écologistes, allègue que l'herbicide expose les travailleurs agricoles à un risque accru de développer la maladie de Parkinson. La *Farmworker Association of Florida* et les autres organisations demandent à la 9e cour d'appel de circuit des États-Unis de [réexaminer](#) la décision d'homologation provisoire prise par l'EPA le 13 juillet, qui autorise la poursuite de l'utilisation de cet herbicide très répandu et qui, selon elles, viole la loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides.

En permettant aux compagnies agrochimiques de continuer à fabriquer et commercialiser le paraquat, l'EPA ouvre la voie à une multiplication des malades et des recours en justice. C'est une grande déception de la part de la nouvelle administration américaine, que l'on espérait plus sensible aux questions de protection de la santé humaine et de l'environnement.

[Retour au site de Justice Pesticides](#)